### COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal de MOUETTES

## Séance du 4 décembre 2023

Date de Convocation: 28 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre-décembre à vingt heures et trente minutes. Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Christophe CARRETTE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CARRETTE Christophe, ALLANO Christelle, BURY Elvira, CHAUDELET Maud, DEBUIRE Emilie, BOUGET Anne, GUYOT Joël, SIRVENT Rémy, COUSIN Charline

Absents excusés: FRATANI Ludovic pouvoir à SIRVENT Rémy, FERREIRA Allison pouvoir à CARRETTE Christophe, MAHE Louise pouvoir à BOUGET Anne, HAMARD Johannes

Absent: ROUTHIAU Philippe,

Elvira BURY été nommé(e) secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Christophe CARRETTE, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

#### ORDRE DU JOUR

- Finances : Décision modificative n°3 du budget ;
- Travaux de mise en sécurité de l'Eglise : Demande de subvention au titre de la DETR ;
- EPN: Avenant convention restauration de la Bonne Mare;
- Affaire générale : Numérotation des rues de la commune ;
- Rapport des commissions ;
- Questions diverses.

### 1) FINANCES: DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (D.25/2023)

M. le Maire indique qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative sur le budget 2023 afin de pouvoir rendre positif des articles nécessaires aux paiements des factures de travaux de voiries RD68 et RD 550.

Dépenses de fonctionnement Chapitre 67 – article 6718 : - 85 237.68 €
Dépenses de fonctionnement Chapitre 023 : + 85 237.68 €
Recettes d'investissement chapitre 021 : + 85 237.68 €
Dépenses d'investissement Chapitre 4581 – article 45811 + 85 237.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte cette proposition de mouvement de crédit.

## 2) FINANCES: TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DE L'EGLISE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (D.26/2023)

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de mise en sécurité de l'église.

Un devis a été réalisé pour un montant de 133 437 € HT par l'entreprise SAUVAGE. Il propose de demander une subvention DETR à hauteur de 35% du montant soit de 46 703 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- Approuve le projet qui lui est présenté,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR à hauteur de 35 % du montant soit, 46 703 €
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département à travers le programme « Mon village, mon amour » à hauteur de 35 % du montant soit, 46 703 €
- Autorise le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour un fonds de concours à hauteur de 10 % du montant soit, 13 343 €
- Autorise l'inscription de la somme au Budget de l'exercice 2024, au compte 21318
- Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

# 3) EPN: AVENANT DE LA CONVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA BONNE MARE (D.27/2023)

Monsieur le Maire expose :

La convention a pour objet de définir les travaux, les modalités de financement et les responsabilités de la commune et d'EPN, dans le cadre de la restauration de la Bonne Mare (n°27419 1)

Considérant la problématique d'érosion des berges ;

Considérant la décision d'enrochement des berges pour stabiliser l'ensemble ;

Vu le coût supplémentaire de 2923.79 de reste à charge pour la commune par rapport à la convention initiale ;

Il est demandé au Conseil d'accepter l'avenant n°1 à la convention n° 27419 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention n° 27419\_1 et tous les documents afférents à ce projet.

# 4) AFFAIRE GENERALE : NUMEROTATION DES RUES DE LA COMMUNE (D.28/2023)

### M. le Maire expose:

Vu les articles L,2212-1, L,2212-2 et L 2213-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Construction et de l'Habitation;

Il est demandé au Conseil municipal:

- de VALIDER les numéros attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ci-dessous,
- d'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

N° de parcelle	N° de rue	N° Extension	Nom de rue	Ville	Code Postal	Code INSEE
2704190000A0078	5		IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0945	1	A	IMPASSE DU VIEUX CHEMIN	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0889	1	В	ROUTE DE LA HOUSSAYE	MOUETTES	27220	27419
2704190000B0507	10		ROUTE DE MOUETTES	MOUETTES	27220	27419
2704190000B0221	1	A	ROUTE DE NONANCOURT	MOUETTES	27220	27419
2704190000B0658	6	A	RUE DE LA MARE JACQUOT	MOUETTES	27220	27419
2704190000B1007	8	A	RUE DES HARNEAUX	MOUETTES	27220	27419
2704190000B1052	6		RUE DE LA BRIQUETERIE	MOUETTES	27220	27419
2704190000B1051	8		RUE DE LA BRIQUETERIE	MOUETTES	27220	27419
2704190000B1050	10		RUE DE LA BRIQUETERIE	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0983	15		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0985	17		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0962	19		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0961	21		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0892	45	A	RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0892	45	В	RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0097	47		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0893	47	A	RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0967	49		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0970	49	В	RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419
2704190000A0049	84		RUE DU PARC	MOUETTES	27220	27419

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Valide les numéros attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits ci-dessous,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

### 5) RAPPORT DES COMMISSIONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'à partir de janvier 2024, les poubelles seront ramassées tous les 15 jours. De ce fait l'échange du bac jaune pour un bac plus grand sera effectué début janvier 2024.

M. le Maire explique à l'assemblée qu'une aire de grand passage de gens du voyage sera aménagé sur Saint André de l'Eure.

### 6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 6.1 M. GUYOT demande des explications sur l'installation de bornes J11 dans le virage, rue du Parc. M. le Maire explique que c'est pour des raisons de sécurité pour la maison très proche de la route.
- 6.2 M. SIRVENT demande si les anciennes bulles à verres du centre bourg ont été enlevées. M. le Maire confirme.
- 6.3 Mme ALLANO fait un point sur l'avancement du bulletin municipal 2024.
- 6.4 M. le Maire informe l'assemblée que la cérémonie des vœux 2024 aura lieu le samedi 20 janvier 2024 à la cantine scolaire. Cette année tous les habitants de Mouettes seront conviés.
- 6.5 Mme BOUGET annonce à l'assemblée que l'association « les Amis de l'Ecole » organise à la salle des fêtes de Garennes sur Eure, un marché de Noël le samedi 16 décembre et un spectacle offert aux familles le dimanche 17 décembre.

### LA SEANCE EST LEVÉE A 21h40

Mouettes le 4 décembre 2023

Le Maire,

Christophe CARRETTE